



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télééc. : 418 673-7205

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE
449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télééc. : 418 544-1081

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, Peggy Lemieux directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, concernant une demande de dérogation mineure faite en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 15-336 relatif aux territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **le 14 juin 2022, à 19 h, à l'hôtel de ville de Saint-Honoré situé au 3611, boulevard Martel**, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay tiendra une consultation publique et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

M. Jean-Marc Blanchette demande d'accorder une dérogation mineure sur une propriété située au lac Jumeau Ouest, zec Onatchiway-Est en TNO Mont-Valin et faisant partie de la zone 14-F du Règlement de zonage numéro 15-332.

La demande vise à accorder une dérogation mineure portant sur la disposition 7.3 Hauteur et dimensions des bâtiments, section II Superficies et dimensions des bâtiments, chapitre 7, du Règlement de zonage numéro 15-332, afin de permettre que les murs d'un agrandissement de 3.7 m x 4.26 m (12 pieds par 14 pieds) soient construits à une hauteur d'environ 5.85 m (19 pieds 2 pouces) au lieu de 3.7 m (12 pieds).

Au cours de cette assemblée publique, les personnes intéressées à propos de cette demande pourront se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Honoré, ce 30^e jour de mai 2022.

Peggy Lemieux
Directrice générale et greffière-trésorière